

Vif l'Express  
N° 2853  
(10/3/2006)

# Tolérance zéro!

« **T**olérance zéro intelligente. » Telle sera désormais la politique appliquée en matière de violence conjugale. La ministre de la Justice Laurette Onkelinx et le collègue des procureurs généraux viennent en effet de signer une circulaire qui vise à mieux combattre les violences au sein du couple, thème, par ailleurs, d'une campagne d'Amnesty International (photo).

Dans la circulaire, elles sont définies comme « toute forme de violence physique, sexuelle, psychologique ou économique entre des époux ou des personnes cohabitantes ou ayant cohabité et entretenant ou ayant entretenu une relation affective et sexuelle durable ». Présentée symboliquement le 7 mars, à la veille de la Journée internationale de la femme, la circulaire entrera en vigueur dès le 3 avril prochain. Elle contient des instructions précises à destination des policiers et des magistrats : chaque

cas de violence devra être pris au sérieux dès le début du processus ; un procès-verbal devra être établi chaque fois qu'il y a infraction ; tous les appels devront être enregistrés ; les auditions pourront également être enregistrées par vidéo... La circulaire prévoit par ailleurs la possibilité d'éloigner l'auteur des faits de son domicile, de façon préventive. **F.B**

